



EVERFAST PLAST

Plastifiant et réducteur d'eau sans chlorure pour bétons et mortiers

DEFINITION ET PRESENTATION DU PRODUIT

EVERFAST PLAST est un liquide concentré utilisé comme plastifiant des bétons et mortiers, tout en permettant de réduire l'eau de gâchage de 15 % à 20 %.

EVERFAST PLAST augmente la résistance mécanique des mortiers de ciment et de chaux ainsi que leur tenue aux intempéries. Pour la réalisation de mortiers d'enduits, EVERFAST PLAST permet de baisser d'environ 50 kg par m³ la quantité de ciment tout en réalisant des mortiers de plasticité identique.

EVERFAST PLAST réduit le retrait des mortiers, d'où le risque de faïençage presque éliminé et la fissuration diminuée.

EVERFAST PLAST évite la ségrégation, le ressuage et la décantation des sables.

Il ne contient pas de chlorures, il n'y a donc pas lieu de craindre la corrosion des armatures en acier.

DOMAINES D'APPLICATION

- Mortiers de ciments,
- Mortiers de chaux,
- Mortiers bâtards.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

<i>Composition :</i>	Adjuvant de synthèse
<i>Aspect :</i>	Liquide
<i>Couleur :</i>	Brun
<i>Extrait sec :</i>	40 ± 1 %
<i>Densité :</i>	1,22
<i>pH :</i>	Environ 10
<i>Températures limite d'application :</i>	+ 5°C à + 50°C
<i>Solubilité et nettoyage des outils :</i>	Eau

PROCES VERBAUX - REFERENCES

Conforme à la norme EN 934-2.

SPECIES

RN 96 NAPOLLON - 13400 AUBAGNE - FRANCE
☎ : (33) 0/4.42.369.300 - FAX (33) 0/4.42.369.309
www.everfast.fr



Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'apporteur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les précédentes éditions. Edition du premier trimestre 2010.



CONSEILS GENERAUX D'EMPLOI

1 - Mise en oeuvre

EVERFAST PLAST est prêt à l'emploi.

Pour un maximum d'efficacité EVERFAST PLAST ne doit pas être ajouté avec l'eau de gâchage mais lorsque le béton est déjà mouillé par celle-ci (par exemple après la moitié du temps de malaxage).

On introduit alors EVERFAST PLAST (à raison de 0,2 % du poids du ciment) et on continue à malaxer jusqu'à ce que le béton soit homogène et l'adjuvant bien réparti dans la masse.

EVERFAST PLAST présente un très léger effet accélérateur de prise. Par contre en combinaison avec les retardateurs de prise classiques, EVERFAST PLAST accentue l'effet du retardateur.

EVERFAST PLAST mélangé à raison de 0,2 % du poids du ciment réduit la quantité d'eau de gâchage d'environ 15 %.

2 - Application

Le mélange EVERFAST PLAST et le béton doivent être le plus homogène possible.

3 - Consommation

Entre 0,2 % et 0,25 % maximum du poids du ciment.

Soit 100 grammes par sac de 50 kg de ciment (ne jamais dépasser 125 grammes) ou 70 grammes par sac de 35 kg de ciment (ne jamais dépasser 87 grammes).

4 - Finition

EVERFAST PLAST n'altère nullement les qualités des bétons et mortiers et ces derniers peuvent être revêtus sans problème.

PRECAUTIONS PARTICULIERES ET SECURITE

Ne pas utiliser EVERFAST PLAST avec les ciments sursulfatés, les ciments alumineux, et les bétons précontraints. Ne pas dépasser la dose de 0,25 % du poids du ciment. Eviter un échauffement excessif car les propriétés pourraient se modifier. EVERFAST PLAST supporte l'attaque du gel. Il convient toutefois de le dégeler complètement et de bien le mélanger avant emploi.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Transport : non soumis à la réglementation des transports.

Stockage et conservation : Un an en emballage d'origine fermé à l'abri de toutes sources de chaleur.

TEINTE

Brun.

CONDITIONNEMENT

Fût : 268 kg.

Tonnelet : 35 kg et 6 kg.

Bidon : 2,5 kg.

Dose : 100 ml pour un sac de 50 kg de ciment.

70 ml pour un sac de ciment de 35 kg.

SPECIES

RN 96 NAPOLLON - 13400 AUBAGNE - FRANCE

☎ : (33) 0/4.42.369.300 - FAX (33) 0/4.42.369.309

www.everfast.fr



Les renseignements fournis par la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance et notre expérience à ce jour. Ils n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales. Ils ne peuvent en aucun cas, impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. L'apporteur doit s'assurer d'être en possession de la dernière édition de cette fiche technique. Annule et remplace les précédentes éditions. Edition du premier trimestre 2010.